

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de comptabilité et de gestion et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Calendrier des inscriptions et des épreuves - session 2021

NOR : ESRS2035738A
arrêté du 16-12-2020
MESRI - DGESIP A1-3

Vu décret n° 2012-432 du 30-3-2012, notamment articles 45 à 60 ; arrêté du 13-2-2019

Article 1 - Le calendrier des inscriptions au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), session 2021, est fixé comme suit :

| Diplôme postulé | DCG | DSCG |
|--|--|---|
| Date nationale d'ouverture des inscriptions sur Internet | Lundi 25 janvier 2021 | Mercredi 7 juillet 2021 |
| Date nationale de fermeture des inscriptions sur Internet | Vendredi 5 mars 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine) | Mercredi 25 août 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine) |
| Date limite nationale de dépôt des pièces justificatives (notamment le Livret 2 VAE*, la Fiche d'agrément du sujet de mémoire validée et le mémoire pour l'UE 7 du DSCG) | Vendredi 5 mars 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine) | Mercredi 25 août 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine) |
| Date limite nationale de dépôt des pièces justificatives (concerne exclusivement le rapport de stage et l'attestation de période d'activité pour l'UE 13 du DCG)** | Vendredi 26 mars 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine) | |
| Date limite nationale d'envoi du chèque (DCG) ou de paiement en ligne correspondant au montant des droits d'inscription (DSCG) | Samedi 6 mars 2021 à minuit (heure métropolitaine, cachet de la poste faisant foi) | Mercredi 25 août 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine) |

* VAE : validation des acquis de l'expérience

** **Attention** : l'inscription à l'UE 13 du DCG doit être effectuée avant la date limite nationale de fermeture des inscriptions sur Internet, soit au plus tard le vendredi 5 mars 2021 à 23h59 (heure métropolitaine) et avec le paiement par chèque correspondant. Aucune inscription à cette UE ne sera prise en compte après cette date. Seuls le rapport de stage et l'attestation de période d'activité peuvent être déposés dans Cyclades jusqu'au vendredi 26 mars 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine).

Article 2 - Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 - Le service d'inscription sur Internet est ouvert :

- pour le DCG, du 25 janvier 2021 au 5 mars 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine) ;
- pour le DSCG, du 7 juillet 2021 au 25 août 2021 à 23 h 59 (heure métropolitaine).

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, **les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet**, à partir du site : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/dcs>.

Dans ces mêmes délais fixés aux articles 1 et 3 du présent arrêté, l'ensemble des pièces justificatives doivent être téléchargées par le candidat dans son espace dédié, créé lors de son inscription en ligne.

Pour le DCG, le chèque correspondant au montant des droits d'inscription doit être transmis au service gestionnaire dans le délai prévu à l'article 1, cachet de La Poste faisant foi.

Pour le DSCG, le paiement des droits d'inscription est dématérialisé et doit intervenir dans le délai prévu à l'article 1.

Article 4 - La demande d'inscription à l'épreuve n° 7 du DSCG Mémoire n'est acceptée au titre de la session 2021 que si la Fiche d'agrément du sujet de mémoire, dûment validée par un enseignant-chercheur, est téléchargée par le candidat dans son espace dédié, au plus tard le 25 août 2021 à 23h59.

Le candidat qui souhaite confier l'étude de sa demande d'agrément à son service gestionnaire doit lui faire parvenir ladite fiche au plus tard le 14 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi). Cette fiche est notamment disponible sur les sites des différents rectorats.

Article 5 - Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir le ou les éventuels reports de note ou de dispense. Le cas échéant, il précise aussi la ou les validations accordées au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG.

Article 6 - Aucune inscription ni aucune pièce justificative n'est acceptée hors délais.

Article 7 - Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire sur la base d'un titre ou d'un diplôme et sur la base du dispositif de VAE.

Article 8 - Le calendrier des inscriptions et des épreuves s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 9 - Les candidats résidant à l'étranger dans les pays désignés ci-après sont rattachés et gérés par les services des rectorats figurant ci-dessous :

| | |
|-----------------------|---|
| Algérie, Tunisie | Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Place Lucien-Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1 |
| Maroc | Rectorat de l'académie de Bordeaux BP 935 5 rue Joseph de Carayon-Latour 33060 Bordeaux Cedex |
| Belgique, Royaume-Uni | Rectorat de l'académie de Lille BP 709 20 rue Saint-Jacques 59033 Lille Cedex |
| Suisse | Rectorat de l'académie de Lyon 94 rue Hénon BP 64571 69244 Lyon Cedex 04 |
| Andorre, Liban | Rectorat de l'académie de Montpellier 31, rue de l'Université 34064 Montpellier Cedex |
| Luxembourg | Rectorat de l'académie de Nancy-Metz 2, rue Philippe de Gueldres Case officielle n° 30 013 54035 Nancy Cedex |

| | |
|--|--|
| Bénin, Togo | Rectorat de l'académie de Nantes Divec 4 2 4 rue de la Houssinière BP 72616 44326 Nantes Cedex 3 |
| Burundi, Congo, Gabon, Italie, Monaco | Rectorat de l'académie de Nice 53 avenue Cap-de-Croix 06181 Nice Cedex |
| Côte d'Ivoire | Rectorat de l'académie de Rennes Dexaco CS 24209 13 boulevard de la Duchesse Anne 35042 Rennes Cedex |
| Madagascar | Rectorat de l'académie de la Réunion 24 avenue Georges Brassens 97702 Saint-Denis Messag Cedex 9 |
| Allemagne | Rectorat de l'académie de Strasbourg 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9 |
| Pays étrangers non rattachés aux académies ci-dessus, Terres australes antarctiques françaises | Service inter académique des examens et concours (SIEC) 7 rue Ernest Renan 94749 Arcueil Cedex |

Article 10 - Les épreuves correspondant aux différentes unités d'enseignement (UE) du DCG et du DSCG, session 2021, sont fixées aux dates et horaires ci-après (heure métropolitaine) :

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

| N° UE | Intitulé UE | Date de l'épreuve | Horaires |
|-------|---|----------------------|----------------------|
| UE 1 | Fondamentaux du droit | Mardi 25 mai 2021 | de 9 h 30 à 12 h 30 |
| UE 7 | Management | Mardi 25 mai 2021 | de 14 h 00 à 18 h 00 |
| UE 12 | Anglais des affaires | Mercredi 26 mai 2021 | de 9 h 30 à 12 h 30 |
| UE 11 | Contrôle de gestion | Mercredi 26 mai 2021 | de 14 h 00 à 18 h 00 |
| UE 9 | Comptabilité | Vendredi 28 mai 2021 | de 9 h 30 à 12 h 30 |
| UE 6 | Finance d'entreprise | Vendredi 28 mai 2021 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| UE 2 | Droit des sociétés et des groupements d'affaires | Lundi 31 mai 2021 | de 9 h 30 à 12 h 30 |
| UE 8 | Système d'information de gestion | Lundi 31 mai 2021 | de 14 h 00 à 18 h 00 |
| UE 10 | Comptabilité approfondie | Mardi 1er juin 2021 | de 9 h 30 à 12 h 30 |
| UE 3 | Droit social | Mardi 1er juin 2021 | de 14 h à 17 h |
| UE 4 | Droit fiscal | Mercredi 2 juin 2021 | de 9 h 30 à 12 h 30 |
| UE 5 | Économie contemporaine | Mercredi 2 juin 2021 | de 14 h 00 à 18 h 00 |
| UE 14 | Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien) | Jeudi 3 juin 2021 | de 9 h 30 à 12 h 30 |

| | | | |
|--------------|---|-------------------------------|-----------------|
| UE 13 | Communication professionnelle (soutenance d'un rapport de stage, épreuve orale) | À partir du lundi 7 juin 2021 | 1 heure maximum |
|--------------|---|-------------------------------|-----------------|

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

| N° UE | Intitulé UE | Date de l'épreuve | Horaires |
|-------------|---|-----------------------------------|-----------------------------|
| UE 2 | Finance | Mardi 19 octobre 2021 | de 10 h 00 à 13 h 00 |
| UE 4 | Comptabilité et audit | Mardi 19 octobre 2021 | de 14 h 30 à 18 h 30 |
| UE 8 | Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien) | Mercredi 20 octobre 2021 | de 10 h à 13 h |
| UE 1 | Gestion juridique, fiscale et sociale | Mercredi 20 octobre 2021 | de 14 h 30 à 18 h 30 |
| UE 5 | Management des systèmes d'information | Jeudi 21 octobre 2021 | de 10 h à 13 h |
| UE 3 | Management et contrôle de gestion | Jeudi 21 octobre 2021 | de 14 h 30 à 18 h 30 |
| UE 6 | Anglais des affaires (épreuve orale) | À partir du lundi 25 octobre 2021 | 30 minutes hors préparation |
| UE 7 | Mémoire (soutenance, épreuve orale) | À partir du lundi 25 octobre 2021 | 1 heure maximum |

Article 11 - Les recteurs d'académie et le directeur du Siec sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 16 décembre 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat